

Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins

Action n°1 : Faciliter l'accès à un médecin traitant

Mission(s) ACI	Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins » <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins • Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients
Contexte de l'action	L'accès à un médecin traitant peut devenir difficile, notamment en cas de départ à la retraite ou de changement d'activité du médecin traitant actuel. Ces difficultés sont amenées à s'amplifier du fait de la démographie des médecins libéraux du territoire de la CPTS.
Objectifs de l'action	Faciliter l'accès à un médecin traitant
Personnes référentes de l'action	
Eléments du diagnostic territorial	Part de la population sans médecin traitant
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un questionnaire pour les patients à la recherche d'un médecin traitant, à diffuser par les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes...). Ce questionnaire a pour finalité d'étudier les problématiques locales d'accès à un MT (polypathologies, patient ne pouvant se déplacer, zone géographique du domicile du patient, ...), et par la suite d'adapter les solutions à envisager. • Cibler les patients prioritaires parmi les répondants (ALD, plus de 70 ans,...) • Recenser les médecins acceptant de prendre en charge de nouveaux patients • Communiquer sur ce dispositif via les médias locaux, collectivités territoriales, partenaires de la CPTS, ...
Lien avec les autres actions de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau d'infirmiers en pratique avancée (IPA) pour accroître la capacité d'intervention sur le territoire

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une organisation permettant la prise en charge des soins non programmés
Public bénéficiaire	Population prioritaire de la CPTS à la recherche d'un médecin traitant
Territoire couvert	Ensemble du territoire de la CPTS
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Maladie • ARS • Collectivités territoriales • Médias locaux • Associations d'aide à domicile, de portage de repas, ... • Conseil de l'Ordre des Médecins • URPS Médecins Libéraux • MSP, ESP, CDS
Calendrier prévisionnel	A débuter dans le courant du 4 ^{ème} trimestre 2022